



OCTILLUS 6

Titre de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance



BNP PARIBAS
CORPORATE & INVESTMENT BANKING

La banque d'un monde qui change

- **Émetteur** : BNP Paribas S.A. (Standard & Poor's A+, Moody's A2, Fitch Ratings A+⁽¹⁾).
- **Durée d'investissement conseillée** : 8 ans (en l'absence de remboursement anticipé).
- **Éligibilité** : Compte-titres, contrats d'assurance vie et de capitalisation.

Produit de placement alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions ».

L'investisseur supporte le risque de crédit de l'Émetteur du produit.

L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable *a priori* si le produit est revendu avant la date d'échéance.

Dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur du produit, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

(1) Notations de crédit au 1^{er} octobre 2013

Octillus 6 est un produit de placement présentant un risque de perte en capital caractérisé par :

- Un rendement lié à l'évolution du marché actions européen via l'indice Euro Stoxx 50® (performance calculée hors dividendes) ;
- Un remboursement automatique possible chaque année, dès l'année 3, selon l'évolution de l'indice ;
- Un objectif de gain de 6,5 % fixes par année écoulée ⁽¹⁾⁽²⁾ ;
- Une protection du capital à l'échéance dès lors que l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau de référence. Une perte en capital au-delà.

N.B. : Le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit, soit 1000 €. Tous les remboursements présentés dans cette brochure (dont les gains éventuels) sont calculés sur la base de cette valeur nominale.

AVANTAGES

- **Un objectif de gain de 6,5 % par année écoulée ⁽¹⁾⁽²⁾.**
- **Un possible retour sur investissement rapide** grâce au potentiel remboursement anticipé automatique chaque année dès l'année 3.
- **La possibilité d'obtenir un rendement supérieur à celui de l'indice**, du fait de la fixation du gain à 6,5 % par année écoulée ⁽¹⁾.
- **A l'échéance, une protection conditionnelle du capital ⁽¹⁾**, si l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau de référence.

INCONVÉNIENTS

- **Absence de garantie en capital** : risque de perte en capital partielle ou totale si le produit dure 8 ans et que l'indice clôture en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau de référence.
- L'investisseur **ne connaît pas à l'avance la durée effective de son investissement**.
- **Le gain est plafonné à 6,5 % par année écoulée ⁽¹⁾**, même en cas de hausse supérieure de l'indice.
- **L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes des actions composant l'indice** : la performance de l'indice Euro Stoxx 50® est calculée sans réinvestissement des dividendes et est donc inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

- **Risque lié aux sous-jacents** : Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice Euro Stoxx 50® et donc à l'évolution du marché actions européen.
- **Risque découlant de la nature du support** : En cas de revente du produit avant l'échéance (notamment dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, en raison du désinvestissement des unités de compte adossées au produit, pour cause de rachat, d'arbitrage ou de dénouement par décès du contrat), il est impossible de mesurer *a priori* le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale.
- **Risques de marché** : Le prix de revente en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance des indices, mais aussi d'autres paramètres de marché, notamment leur volatilité et les taux d'intérêt. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la date de constatation finale, si l'un des deux indices se situe proche du seuil des 40 % de baisse par rapport à son niveau de référence.
- **Risque de liquidité** : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire le rendre totalement illiquide, ce qui peut empêcher sa revente en cours de vie.
- **Risque de crédit** : Le souscripteur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur (qui induit un risque sur le remboursement) ou d'une dégradation de sa qualité de crédit (qui peut induire un risque sur le prix de marché du produit).

(1) Hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur.

(2) Soit un taux de rendement actuariel de 6,03 % si le remboursement avec gain a lieu au bout de 3 ans et 5,34 % s'il a lieu au bout de 8 ans.

MÉCANISME DU PRODUIT

Le cours de clôture de l'indice Euro Stoxx 50® au 14 mars 2014 est enregistré comme niveau de référence.

Mécanisme de remboursement anticipé (années 3 à 7)

Chaque année, dès l'année 3, à la date de constatation intermédiaire, il suffit que l'indice clôture à son niveau de référence ou au-dessus pour que le produit prenne automatiquement fin par anticipation et que l'investisseur perçoive son capital assorti d'un gain de 6,5 % annuels ⁽¹⁾⁽²⁾.

Sinon, le produit dure jusqu'à l'échéance.

Mécanisme de remboursement à l'échéance (année 8)

Si le produit dure jusqu'à l'échéance des 8 ans :

- Si, à la date de constatation finale, l'indice clôture à son niveau de référence ou au-dessus, l'investisseur récupère à l'échéance l'intégralité du capital augmenté d'un gain de 52 % (soit l'équivalent de 6,5 % annuels pendant 8 ans) ⁽¹⁾⁽³⁾.
- Si, à la date de constatation finale, l'indice clôture en baisse, mais cette baisse n'excède pas 40 % par rapport au niveau de référence, l'investisseur récupère à l'échéance l'intégralité du capital ⁽¹⁾⁽⁴⁾.
- Si, à la date de constatation finale, l'indice clôture en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau de référence, le capital est diminué de cette baisse ⁽¹⁾. L'investisseur subit alors une perte partielle ou totale du capital.

SCHÉMA RÉCAPITULATIF

Année 3 à 7 (aux dates de constatation intermédiaire)

L'indice clôture à son niveau de référence ou au-dessus

ou

L'indice clôture en baisse par rapport à son niveau de référence

Remboursement anticipé :

**Capital +
Gain de 6,5 % par année écoulée ⁽¹⁾⁽²⁾**

Le produit continue une année supplémentaire

Année 8 (à la date de constatation finale)

L'indice clôture à son niveau de référence ou au-dessus

ou

L'indice clôture en baisse, mais cette baisse n'excède pas 40 % par rapport au niveau de référence

ou

L'indice clôture en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau de référence

Remboursement à l'échéance :

**Capital +
Gain de 52 % ⁽¹⁾⁽³⁾**

Remboursement à l'échéance :

Capital ⁽¹⁾

Remboursement à l'échéance :

Capital diminué de la baisse de l'indice à la date de constatation finale ⁽¹⁾

Perte en capital partielle ou totale

(1) Hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur.

(2) Soit un taux de rendement actuariel compris entre 6,03 % (cas où le remboursement a lieu au bout de 3 ans) et 5,47 % (cas où il a lieu au bout de 7 ans).

(3) Soit un taux de rendement actuariel de 5,34 %

(4) Soit un taux de rendement actuariel nul

ZOOM SUR L'INDICE EURO STOXX 50®

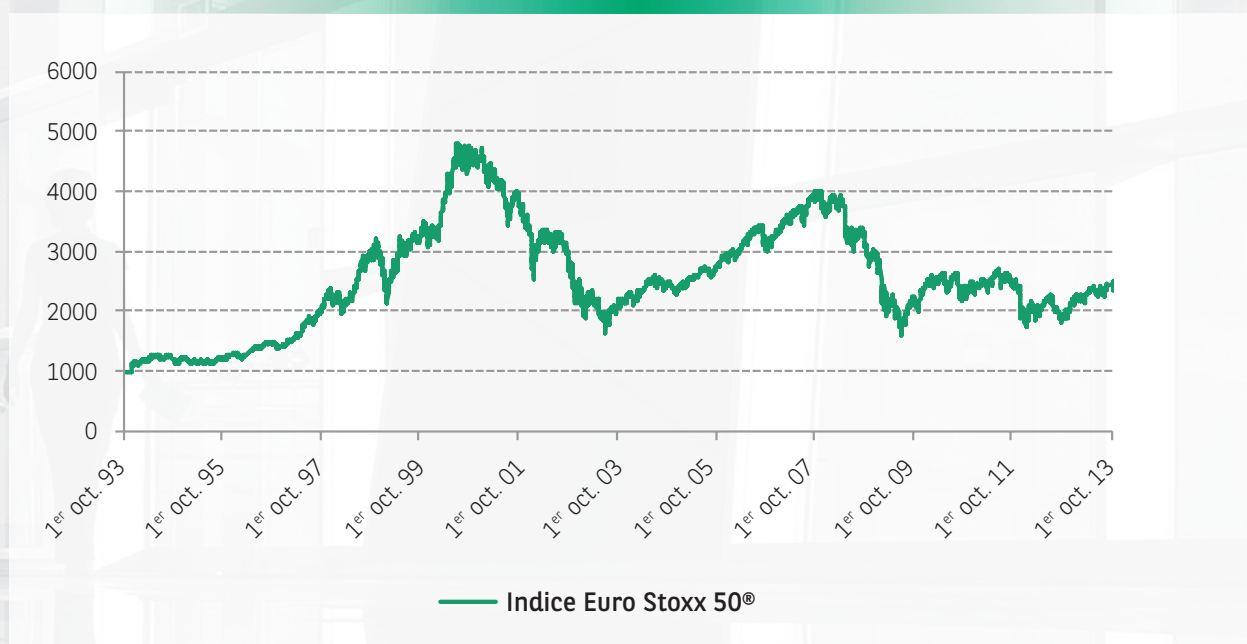
L'indice Euro Stoxx 50® est composé de 50 des premières sociétés de la zone euro, sélectionnées sur la base des capitalisations boursières et du secteur d'activité.

La performance de l'indice à laquelle le produit est adossé est calculée sans réinvestissement des dividendes.

Les 10 plus importantes valeurs sont Total, Sanofi, Siemens, Bayer, Banco Santander, BASF, Daimler, Anheuser-Busch, BNP Paribas, Allianz.

Pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site www.stoxx.com.

Évolution de l'indice



Source : Bloomberg, 1^{er} octobre 2013

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

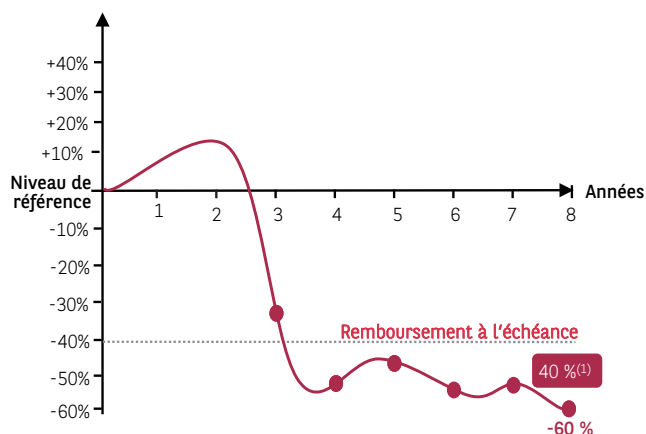
ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME

— Performance de l'indice Euro Stoxx 50®

■ Montant remboursé

----- Seuil en dessous duquel le capital et le gain ne sont pas protégés à l'échéance

Scénario défavorable : tendance baissière sur 8 ans, avec franchissement du seuil des -40 % la 8^{ème} année



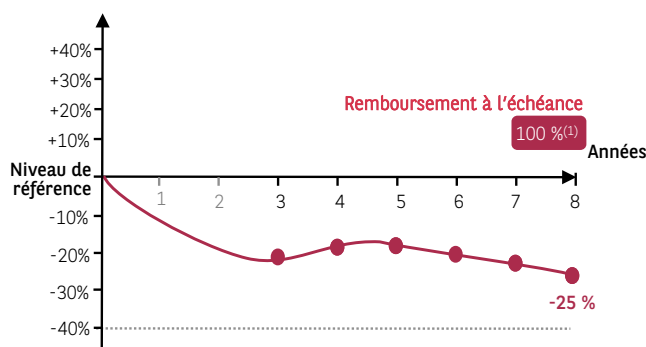
- Dates de constatation intermédiaire des années 3 à 7 : l'indice clôture en baisse par rapport à son niveau de référence. Le produit dure jusqu'à l'échéance.
- Date de constatation finale : l'indice clôture en baisse de 60 % par rapport à son niveau de référence, franchissant ainsi le seuil des -40 %.

Remboursement du capital diminué de la baisse finale de l'indice, soit $100 \% - 60 \% = 40 \%$ du capital ⁽¹⁾.

Taux de rendement actuariel brut de l'investissement sur 8 ans : -10,77 % ⁽¹⁾ (identique à celui de l'indice).

Dans le cas le plus défavorable où l'indice clôturerait en dessous de son niveau de référence à toutes les dates de constatation intermédiaire et perdrait la totalité de sa valeur à la date de constatation finale, à l'échéance le montant remboursé serait nul et la perte en capital totale.

Scénario intermédiaire : tendance baissière sur 8 ans, sans franchissement du seuil des -40 % la 8^{ème} année

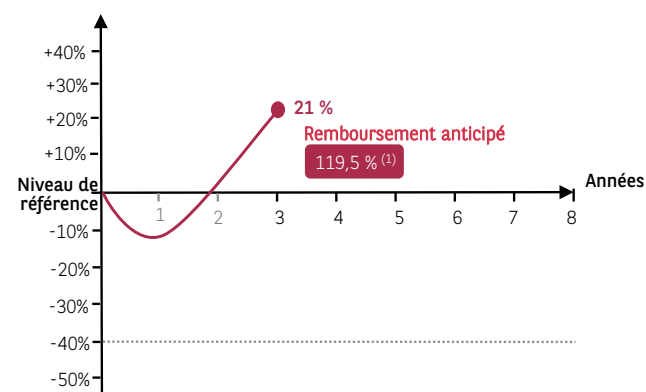


- Dates de constatation intermédiaire des années 3 à 7 : l'indice clôture en baisse par rapport à son niveau de référence. Le produit dure jusqu'à l'échéance.
- Date de constatation finale : l'indice clôture en baisse de 25 % par rapport à son niveau de référence, sans franchir le seuil des -40 %.

Remboursement du capital ⁽¹⁾.

Taux de rendement actuariel brut de l'investissement sur 8 ans : 0 % ⁽¹⁾ (contre -3,51 % pour l'indice).

Scénario favorable : hausse rapide dès 3 ans



- Date de constatation intermédiaire de l'année 3 : l'indice clôture en hausse de 21 % par rapport à son niveau de référence.

Remboursement anticipé du capital assorti d'un gain de 19,5 % = 119,5 % du capital ⁽¹⁾.

Taux de rendement actuariel brut de l'investissement sur 3 ans : 6,03 % ⁽¹⁾ (contre 6,47 % pour l'indice du fait du plafonnement des gains).

Dans le cas où, à une date de constatation intermédiaire, l'indice clôturerait en hausse par rapport à son niveau de référence, mais que cette hausse serait inférieure au montant du gain de 6,5 % par année écoulée, l'investisseur bénéficierait alors d'un rendement supérieur à celui de l'indice.

(1) Hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur.

Les scénarios de marché ont été réalisés de bonne foi à titre d'information uniquement et ne préjugent en rien de l'évolution future des Titres de créance ou de celle de leurs sous-jacents. Aucune garantie n'est donnée (i) quant à la pertinence, l'exactitude ou l'opportunité des informations, ces dernières n'ayant aucune valeur contractuelle et (ii) pour toute erreur ou omission dans le calcul ou lors de la diffusion de ces scénarios de marché.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

■ ISIN :	XS0987440616
■ Forme juridique :	Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance
■ Émetteur :	BNP Paribas S.A. (A2 / A+ / A+ ⁽¹⁾)
■ Valeur nominale :	1 000 €
■ Éligibilité :	Compte-titres, contrats d'assurance vie ou de capitalisation
■ Offre au public :	Oui, en France
■ Période de souscription :	Du 18 novembre 2013 au 14 mars 2014. Le prix de souscription par titre progressera linéairement de 999,70 € à 1 000 € entre ces dates. Frais d'entrée de 4 % maximum (sauf en assurance vie : 0 %) ⁽²⁾
■ En cas de sortie pendant la période de souscription :	Frais de sortie de 4 % maximum
■ Sortie/Entrée en cours de vie :	BNP Paribas Arbitrage S.N.C. s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne le prix de revente pendant toute la durée de vie du produit. Sortie en cours de vie : au prix de revente (0 % de frais de sortie) Entrée en cours de vie : au prix de revente + 1 % de frais d'entrée ⁽²⁾
■ Commissions :	BNP Paribas Arbitrage S.N.C. versera à ODDO, en sa qualité de distributeur, une rémunération annuelle moyenne, calculée sur la base de la durée maximale des Titres et des conditions de marché à la date d'émission, égale à 1,5 % T.T.C. maximum du montant des titres effectivement placés. Le détail de ces commissions est disponible auprès de BNP Paribas Arbitrage S.N.C. sur demande.
■ Sous-jacent / indice :	Indice Euro Stoxx 50® (code ISIN : EU0009658145)
■ Date de constatation du niveau de référence de l'indice :	14 mars 2014
■ Date de constatation intermédiaire :	14 mars 2017 (année 3), 14 mars 2018 (année 4), 14 mars 2019 (année 5), 16 mars 2020 (année 6), 15 mars 2021 (année 7)
■ Date de remboursement anticipé :	28 mars 2017 (année 3), 28 mars 2018 (année 4), 28 mars 2019 (année 5), 30 mars 2020 (année 6), 29 mars 2021 (année 7)
■ Date de constatation finale :	14 mars 2022 (année 8)
■ Date d'échéance :	28 mars 2022 (année 8)
■ Agent de calcul :	BNP Paribas Arbitrage S.N.C.
■ Valorisation :	Quotidienne
■ Cotation :	Bourse de Luxembourg (marché réglementé)
■ Règlement/livraison :	Euroclear Bank / Clearstream

Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.

(1) Notations de crédit au 1^{er} octobre 2013

(2) Hors frais d'entrée applicables au cadre d'investissement



BNP PARIBAS
CORPORATE & INVESTMENT BANKING

La banque d'un monde qui change

Octillus 6 (ci-après les « Titres de créances ») sont des Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis par BNP Paribas S.A., ayant fait l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg pouvant notamment être utilisés comme valeurs de référence d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation et libellés en unités de compte. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur les Titres de créance. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. En particulier, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation sur les Titres de créance en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir, en certaines circonstances, le risque de recevoir une valeur de remboursement de leurs versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux, voire nulle. Chaque personne a pris note qu'il lui appartient d'étudier et d'évaluer les risques et les avantages de la transaction. Le Groupe BNP Paribas ne donne aucune garantie et ne fait aucune recommandation à cet égard. Les principales caractéristiques des Titres de créance exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. Les investisseurs potentiels doivent comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans les Titres de créance et doivent prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement, avec leurs conseillers, la compatibilité d'un investissement dans les Titres de créance au regard de leur propre situation financière, la présente information et la documentation juridique relative aux Titres de créance et ne s'en remettent pas pour cela à des entités du Groupe BNP Paribas. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. La documentation juridique est composée : (a) du Prospectus de Base, dénommé «Euro Medium Term Note Programme» daté du 3 juin 2013 approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), (b) de ses Suppléments éventuels, ainsi que (c) des Conditions Définitives de l'émission («Final Terms»). Conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF, les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique «facteurs de risques» du Prospectus de Base. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique des Titres de créance, cette dernière prévaut. La documentation juridique est disponible sur le site de l'AMF, www.amf.org, ainsi que sur le site www.eqdpo.bnpparibas.com/XS0987440616, à l'exception des Conditions Définitives, disponibles uniquement sur le site www.eqdpo.bnpparibas.com/XS0987440616. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'en acquérant les Titres de créance, ceux-ci prennent un risque de crédit sur l'Émetteur. L'attention des investisseurs est également attirée sur le fait que la souscription, le placement, la revente des Titres de créance décrits aux présentes, pourra intervenir par voie d'offre au public en France. L'EURO STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX ne soutient, ne garantit, ne vend ni ne promeut en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basée sur l'indice EURO STOXX 50® et décline toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site www.stoxx.com.